

## Journée d'approfondissement (exercices pratiques)

Il s'agit surtout d'une journée **d'exercices pratiques** destinée à permettre aux participants de se confronter à diverses difficultés de la réglementation des marchés publics.

Cette journée a pour but d'aborder de façon complète et plus poussée certains thèmes de la formation de base, pour lesquels la partie pratique mérite des développements complémentaires.

Elle s'adresse à des personnes qui ont déjà suivi une formation de base et/ou qui disposent d'une expérience certaine en matière de marchés publics. Ces conditions sont indispensables.

Elle devrait notamment intéresser spécialement les personnes inscrites à la formation de base en cours, comme prolongement de celle-ci.

### J.A. 1

#### LA REDACTION DES DOCUMENTS DU MARCHE CAHIERS SPECIAUX DES CHARGES ET CONTRATS

Date : Mardi 04 décembre 2007

Lieu : Bruxelles, Novotel Tour Noire

### I. Objet

Permettre aux participants, sur la base de cas et d'exercices pratiques, de dossiers réels, de se confronter à diverses difficultés d'application de la réglementation des marchés publics, et de trouver les voies appropriées pour les résoudre.

### 2. Programme

#### *Matinée*

- Exercices en sous-groupes, basés sur des études de cas.

**Rédaction d'un cahier spécial des charges type**

#### *Après-midi*

- Exercices en sous-groupes, basés sur des études de cas.

**Analyse de différents cahiers spéciaux des charges réels. L'analyse comprend la détection des erreurs commises et les corrections qui auraient pu être apportées aux documents**

Une synthèse des points importants abordés lors de l'analyse des différents cas est prévue, en séance plénière, en fin de matinée et en fin d'après-midi.

**Intervenants** (présentation, encadrement des sous-groupes, évaluation, synthèse) : **Yves LIBERT et un praticien de la matière**

*Les participants qui ont suivi la journée de la formation de base correspondante (module **Base 4 - documents du marché**) bénéficient du tarif préférentiel de 290 EUR la journée au lieu de 375 EUR*

## Inscription J.A. 1

Mme/Melle/M. (NOM) : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
Administration/entreprise : .....  
Service : .....  
Adresse professionnelle : .....  
N° de TVA : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-mail : .....  
Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON  
Organisme : .....<sup>1</sup>  
Année : ..... Expérience en marchés publics depuis : .....

### Journée d'approfondissement – Bruxelles

S'inscrit à : J.A. 1 – 04/12/2007 290 EUR <sup>4</sup> ou 375 EUR <sup>4</sup>  
S'inscrit en outre à

J.S. 1 – 18/12/07 ..... 300 EUR <sup>4</sup>  
J.S. 2 – 22/11/07 ..... 300 EUR <sup>4</sup>  
UMH 1 – 11/12/07 ..... 260 EUR <sup>4</sup>

- En acceptant nos conditions générales, s'engage à (faire) verser la somme de ..... EUR dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi.
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à <sup>4</sup>.....
- Désire recevoir une attestation de participation <sup>2</sup>.

Date : ..... Signature <sup>3</sup> : .....

Cachet pour accord :

<sup>1</sup> Préciser l'organisme et/ou l'année.

<sup>2</sup> Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case.

<sup>3</sup> L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du cachet)

## Extrait de nos conditions générales

### Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

### Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt. En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes.

### Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription**. Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **60 EUR** pour frais administratifs d'annulation. Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **60 EUR**.

## *Les Journées Spéciales au programme du dernier trimestre 2007*

**J.S. 1** – Bruxelles – jeudi 18 octobre 2007

**Les marchés publics pluriannuels**

*(1 journée sur les marchés à caractère répétitif)*

**J.S. 2** – Bruxelles – jeudi 22 novembre 2007

**La pluralité d'acteurs dans les marchés publics**

*(centrales d'achats, sociétés momentanées, sous-traitance,...)*

**UMH 1** – Mons – mardi 11 décembre 2007

**La comparaison des offres dans les procédures multicritères et la pondération des critères**

*(1 journée sur l'évolution de cette phase de la procédure)*